

Vers une finance comme « commun » ?

Bernard Paraque

Nous vivons dans un monde où la monnaie permet la circulation des biens et des services. Sans monnaie il est impossible si ce n'est de survivre du moins d'accéder aux produits de base, y compris culturels ou éducatifs.

Toutefois, cela nous fait oublier que la modalité de circulation des biens et des services que nous connaissons, à savoir principalement – si ce n'est exclusivement – l'échange marchand capitaliste, n'est qu'une des formes possibles de cette circulation, occultant la dynamique propre du capitalisme pour lequel la valeur d'usage n'est que le support de la valeur d'échange.

Ceci posé, le vecteur des échanges marchands capitalistes est la monnaie. Si l'on veut instituer un autre régime de circulation, il faut le construire. Si l'on veut desserrer l'étreinte du seul échange marchand capitaliste, et la course à la productivité qui l'accompagne, il faut favoriser les échanges pour lesquels les seuls critères de prix et de coûts ne suffisent pas à justifier l'entrée en relation avec l'autre (Testart, 2007), comme dans le cas du commerce équitable par exemple. Ce qui est alors en jeu est la nature du lien social construit, à reconstruire ou à maintenir (Servet, 2012, 2013 ; Meiksins-Wood, 2009, 2013, 2014 ; Graeber, 2013).

Cet « en jeu » passe par notre capacité à proposer, non seulement une analyse de l'existant mais aussi une utopie – c'est-à-dire une autre manière d'exercer notre pouvoir pour suivre Ricœur – qui nous invite à dépasser un modèle de croissance qui épuise notre humanité c'est-à-dire notre relation aux autres et à la nature, c'est-à-dire à nous-mêmes. Cela nous oblige à (re)penser notre rapport à la nature et le fait « *d'être privé du rapport naturel à ces objets essentiels que sont, pour un homme, les choses de la nature et les autres hommes* » (Fischbach, 2014, p. 67). Autrement dit, quel rapport social de production de nos vies voulons-nous construire ? En affirmant que « *la nature est son [de l'homme] propre corps avec lequel il faut qu'il demeure dans un processus continu pour ne pas mourir* » (Marx, 1972 cité par Fischbach, 2014, p. 69) et « *que la nature n'existe pour les hommes que par l'intermédiaire de l'activité sociale par laquelle ils se l'approprient et la transforment* » (*idem*, p. 73) nous considérons qu'opposer l'homme à son environnement, y compris pour critiquer le modèle productiviste de croissance dominé par le « *mythe d'une puissance humaine prométhéenne de maîtrise et de domination de la nature* » (*idem*, p. 78), mène à une impasse car refusant toute place à l'homme. Ce défi nous oblige à comprendre le rapport social dans lequel nous inscrivons notre activité et qui se caractérise par la séparation de la majorité des hommes des conditions d'exercice de « leur propre puissance d'agir ».

Nous voulons suggérer que la transition écologique, absente des thèmes développés dans cet ouvrage, soit cette utopie politique (ce qui est sans doute un pléonasme) à condition de ne pas la considérer comme un état défini a priori ou un idéal sur lequel la réalité doit se régler. La transition écologique doit être considérée et revendiquée comme étant le mouvement réel, la pratique politique quotidienne qui abolit, par sa transformation, l'état actuel des rapports sociaux de production et de propriété. Cette transition doit être le moment de la réappropriation par l'homme de ses conditions d'existence, à commencer par ses conditions de production. Ce n'est donc pas un but en tant que tel, c'est un processus d'émancipation.

Il faut rompre avec une conception à la fois d'un monde hérité des Lumières où l'homme serait extérieur à la nature pour la dominer et l'exploiter, et issue d'une vulgate marxiste instrumentaliste des hommes et de la nature. La transition écologique dont nous avons besoin est au-contre contraire conçue comme le processus d'accomplissement de nouveaux rapports sociaux appelés par notre qualité d'être humain partie prenante de la nature¹.

¹Cette question de l'homme partie prenante de la nature plutôt qu'extérieur est présentée dans Descola, 2005, est sa typologie des systèmes ontologiques : le naturalisme, l'animisme, le totémisme et l'analogisme.

Cette émancipation qui renvoie à une nécessité de réappropriation des conditions de notre capacité d'action, doit s'appuyer sur des institutions collectives de gestion des ressources, en tout premier lieu financières, et sur une gouvernance tenant compte de toutes les voix.

La construction de la rupture avec le mode de circulation dominant, pour ne pas dire hégémonique, des produits (biens et services pour la suite du texte) repose alors la réappropriation de notre « capacité constituante », c'est-à-dire notre légitimité à organiser les modalités de notre action collective. Cela veut dire qu'il faut expliciter les conditions de l'existence du collectif mobilisé, la définition des règles de coordination, les modalités de leur révision, le régime de sanctions mais aussi de partage des bénéfices et des pertes, la répartition des droits de propriétés supportant les pratiques et le fonctionnement du collectif. Bref, formaliser le pourquoi et le comment du collectif, de la coopération.

Dès lors une « finance autrement », devrait reposer sur un « paradigme de la réciprocité » (Giraud, 2012, p. 165 ; Sahakian, Servet, 2015 ; Testart, 2007) que l'on peut souhaiter ou considérer comme nécessaire et qui est, comme toute norme ou règle, un construit social. Si l'on veut passer d'un système d'échanges marchand capitaliste à un échange marchand ou non, voire à un système de réciprocités, il faut construire la norme sous-jacente. Cette norme renvoie à l'organisation des relations entre les personnes sur la base des usages qu'elles peuvent développer et en retirer. Ce « commun » appelle alors la définition du cadre de propriété juridique qui permette une coordination coopérative de l'action collective des acteurs.

Un « commun » est composé d'une ressource identifiée pour laquelle l'unité de prélèvement est définie (poisson pour la pêche, arbre pour une forêt etc.). Il est organisé à partir d'une distribution de droits de propriété et de règles de gouvernance caractérisant une capacité instituante des acteurs.

Giraud insiste dans cette perspective sur deux fonctions de la finance, assurer la liquidité et permettre le crédit (2012, p. 143). La finance comme « Commun »² pourrait être organisée sur la base de ces deux qualités de la monnaie dont l'une permet de se libérer de la dette ou de faire un achat quand on le veut, et l'autre autorise de se projeter dans l'avenir ou de faire face à des aléas quand la liquidité fait défaut.

Avant de préciser cela, il faut bien veiller à comprendre le « Commun » dont il est question non pas comme un bien/ressource matérielle ou non mais comme « *un système de règles régissant des actions collectives, des modes d'existence et d'activités de communautés* » (Giraud, 2012, p. 142). Il s'agit d'un régime de propriété spécifique avec une distribution de droits d'usage ; à chaque système de ressources correspond un système de droits de propriété avec leur système de gouvernance (Chanteau *et alii*, 2013 ; Coriat, 2015). Il s'agit donc de penser le « commun » comme nous y invitent Dardot et Laval comme « l'activité pratique des hommes » (2014, p. 49).

Comme tout autre « Commons » la « Finance comme Commun » est une ressource dont l'accès est relativement aisé (exclusion des "consommateurs/usagers" faible) mais dont la rivalité est forte (la consommation d'une unité réduit la somme disponible pour les autres). Cela implique en même temps que l'on réfléchit à son accès, qu'on pense à son renouvellement. Ce dernier ne peut être assuré que par la capacité d'épargne que les acteurs peuvent assurer suite à la mobilisation de la ressource financière ; autrement dit « les crédits font les dépôts ».

Il s'ensuit que la monnaie n'est donc pas commune en tant que telle ; elle ne peut l'être que par une décision politique définissant les conditions et les modalités de son accès et de son utilisation. Le « Commun » dépend donc de notre capacité constituante. Ce qui est central est l'organisation de notre action collective et de ses fins, adossée à une gouvernance appropriée (dans le double sens du terme, adaptée et faite sienne). Celle-ci pourrait s'établir suivant les principes instituant les systèmes de gestion collective de ressources communes ainsi que la distribution des droits de propriété liés sur la ressource et sa gestion en distinguant la gestion de la ressource (la liquidité et le crédit – leur constitution, soit par collecte d'une épargne, soit par création monétaire comme dans le cas des monnaies locales) de la gestion des unités de ressources utilisées par les acteurs (les montants et leur nature, consommation versus investissement).

²Il est intéressant de noter que les travaux d'Ostrom n'évoquent jamais la question du financement des activités étudiées. En fait la question du financement est absente. Nous ne savons pas comment ont été financées les institutions de gestion collective, pas plus que l'activité des acteurs eux-mêmes, et encore moins quelle est leur relation au marché. Par exemple dans le cas des pêcheries (Ostrom, 2010 :209), nous ne savons rien des interactions réelles ou potentielles entre les contraintes liées à la vente de la pêche sur le marché traditionnel et celles résultantes de la coordination collective et du respect de ses règles.

Il s'agit alors de caractériser l'institution de la « Finance comme Commun » à travers une double dimension supportant les usages et portant de nouvelles pratiques :

- les principes constitutifs d'une telle institution ce qui pose la question des relations avec le système bancaire et de l'évolution de son rôle ;
- les droits de propriété liés à cette gestion et fondant l'existence de cette institution y compris dans ses relations avec les autres acteurs du financement.

Pour ce faire, il est nécessaire de revenir sur les conditions d'accès au crédit qui – on le verra – sont diverses et, pour certaines, présentent des convergences fortes dans leur fonctionnement avec la coordination collective instituée.

Les deux qualités de la monnaie mises en avant par Giraud répondent à deux fonctions mais ne sont pas au même niveau. Se libérer d'une dette ou acheter quand on en a envie, n'est pas du même ordre que le crédit qui est une anticipation ou la capacité à saisir une opportunité ou à faire face à un aléa. Cela est bien montré par les travaux sur les régimes de crédit de Hicks (1988) ou ceux sur les régimes d'engagement de l'économie des conventions (Rivaud-Danset, Salais, 1992).

Selon Hicks, l'entreprise a deux modalités de financement possibles (Paranque, Rivaud-Danset, 1998). L'une est fondée sur l'autonomie financière acquise par la mise en réserve des résultats qui lui assure des liquidités disponibles pour faire face aux problèmes ou aux opportunités d'investissement³. La seconde est l'accès aux crédits bancaires, en particulier de court terme. Une garantie implicite ou explicite d'accès à ces crédits peut apporter aux entreprises une flexibilité financière équivalente à celle qu'assure la détention d'actifs financiers liquides (Hicks, 1975). Toutefois, la mobilisation de l'une ou l'autre dépend non seulement de la capacité de l'entreprise à générer un surplus, mais aussi de la possibilité d'accès à un financement externe relativement garanti, s'inscrivant dans une relation d'engagement (Rivaud-Danset, Salais, 1992). Mais on peut dire que la réalisation d'un surplus qui pourra être mis en réserves, dépend aussi des conditions et modalités passées d'accès au financement, soit via les réserves accumulées, soit du fait d'un accès au crédit ayant permis le financement des investissements.

Deux types de relations sont alors envisageables selon que l'on gère la relation de financement comme un pur risque, c'est-à-dire comme un calcul de probabilité de défaut et donc fondé sur le prix, ou comme un construit social dans la durée, fondé sur un ensemble d'engagements communs, et donc dans une gestion collective de l'information, c'est-à-dire de l'incertitude :

- *–Le modèle bancaire « d'engagement » sacrifie l'opportunisme et la réversibilité au profit d'une relation de confiance (...) (Rivaud-Danset et Salais, 1992, p. 89).*
- *–Le modèle bancaire « à l'acte » exclut toute compréhension personnalisée au profit d'une information standardisée sur le client en termes de calcul de probabilité. (idem, p. 91).*

Autrement dit, si la relation d'échange est purement marchande avec la banque, ou les prêteurs au sens large – ce qui signifie que seuls les critères de prix et de coûts président à la décision d'échange – alors cela ne peut que renforcer une relation de court-terme, qui plus est opportuniste. En revanche, si on veut assurer cet accès au crédit dans le temps, et donc aussi à une liquidité future, il faut que l'échange soit porté par d'autres critères que ceux du prix⁴. Cela veut dire, pour les parties, être capable de nouer une relation d'engagement (Rivaud-Danset, 1995, 1996 ; Rivaud-Danset, Salais, 1992). Celle-ci dépend de l'environnement financier, en particulier du comportement des banques et des actionnaires (prêts, avances...), des spécificités de l'entreprise (Salais, Storper, 1993) et de l'organisation institutionnelle des relations de financement. On peut alors considérer que les firmes « arbitrent » entre la disponibilité interne de liquidité et le besoin de liquidité couvert par le crédit bancaire courant pour se financer selon l'existence ou non d'accords conventionnels pouvant supporter un échange dans le temps. Si le prêteur doit pouvoir estimer la qualité de l'engagement de l'entreprise, cette dernière doit pouvoir apprécier les conditions et modalités de l'engagement de la banque en fonction de critères qui ne sont habituellement que pour partie communs à la « culture » de chacun des acteurs. « *Mais ce « choix » des entreprises n'est pas indépendant des conditions « sociales » dans*

³Voir Belletante, Levratto, Paranque, (2001 : 404 et suivantes).

⁴ Voir Bachet et Naszályi (2011), pour une discussion des autres finances possibles et du rôle différent que pourraient avoir les banques.

lesquelles il peut s'exercer. La littérature sur la relation de prêts (...) montre bien la difficulté de comprendre la demande et l'offre de crédit uniquement au travers des rapports marchands (...). En situation d'asymétrie d'informations, les décisions et les prévisions des agents vont dépendre de leurs capacités cognitives et du degré d'incertitude auquel ils sont confrontés (...). » (Belletante, Levratto, Paraque, 2001, p. 408 ; Rivaud-Danset, 1992, 1995, 1996).

Par conséquent, une proximité de l'entreprise vis-à-vis du marché supportant le renouvellement continu d'une relation de confiance, d'engagement, implique une proximité sociale, si ce n'est spatiale, des acteurs. Cette proximité peut se construire sous forme d'une « Finance comme Commun » avec les règles présentées ci-avant. Ce cadre peut permettre à des dispositifs de financement locaux de se monter (de type Nef, plateforme participative, microfinance, monnaie locale...) mais aussi de donner aux acteurs le cadre de négociation d'une institution locale de financement partagé. Elle pourrait être celle des usages coordonnés par la médiation du projet collectif élaboré à l'aide de règles appropriables par tous, en particulier sur/pour/par une finance organisée et gérée en tant que « commun ». Il y a sans doute là l'émergence d'une possibilité de contester le système de circulation et de production dominant à condition de veiller à une gouvernance qui donne la priorité à l'humain par rapport au capital et que celui-ci ne soit plus un rapport social mais un moyen.

En reprenant les critères avancés par Ostrom et en mettant au cœur de notre développement une finance construite comme un « commun », il pourrait être possible de promouvoir un autre type de croissance économique encadrée dans le social (Polanyi).

Une finance comme commun pourrait s'inscrire :

- dans une circulation des biens et services fondée sur l'échange marchand non capitaliste, voire l'échange non marchand, dans le cadre d'un paradigme de la réciprocité révisée pour tenir compte du cadre monétaire ;
- sur la base d'une relation bancaire d'engagement, de proximité, pour laquelle les critères de prix ou de valeurs ne sont pas les seuls déterminants de l'échange, et donc articulée ou soumise à des critères soit d'usage (besoins à satisfaire), soit de développement de liens sur un territoire ou entre populations partageant les mêmes aspirations et principes de coordination ;
- dans un engagement coordonné qui garantisse l'accès à la liquidité et au crédit en lien avec des objectifs coordonnés partagés.

Elle s'appuierait sur une institution commune de gestion de cette ressource définissant les conditions de la collecte de l'épargne mais aussi de mobilisation du crédit auprès des autres institutions financières « extérieures », et organiserait les modalités du prélèvement unitaire de la ressource afin de financer les projets validés par le collectif institué. Cette institution pourrait gérer selon des modalités spécifiques les deux fonctions en promouvant une monnaie locale pour favoriser les échanges au sein de la communauté (qui n'est pas forcément géographique ou pas uniquement) et des dispositifs de microcrédit ou de crédit dédiés au territoire concerné, dont la régulation se ferait via un Forum sur le mode de celui de la Banca Palma.

Bibliographie

Bachet D., Naszályi P., 2011, *L'autre finance. Existe-t-il des alternatives à la banque capitaliste ?*, Editions du Croquant, Saint-Malo.

Belletante B., Levratto N., Paraque B., 2001, *Diversité économique et modes de financement des PME*, L'Harmattan, Paris.

Chanteau J-P., Coriat B., Labrousse A., Orsi F. (dir.), 2013, « Autour d'Ostrom : communs, droits de propriété et institutionnalisme méthodologique », *Revue de la régulation* [En ligne], 14 | 2^e semestre / Autumn, mis en ligne le 23 décembre 2013, consulté le 17 février 2014. URL : <http://regulation.revues.org/10365>.

Coriat B., 2015, « Qu'est-ce qu'un commun ? Quelles perspectives le mouvement des communs ouvre-t-il à l'alternative sociale ? », *Les Possibles*, n° 5, janvier.

Dardot P., Laval C., 2014, *Commun*, La Découverte, Paris.

Descola P., 2005, *Par-delà nature et culture*, NRF, Gallimard, Paris.

- Fischbach F., 2011, *La privation de monde, temps, espace, capital*, Librairie Philosophique J. Vrin, Paris.
- Fischbach F., 2014, *La production des hommes, Marx avec Spinoza*, Librairie Philosophique J. Vrin, Paris.
- Giraud G., 2012, *Illusion financière*, Seuil, Collection Poche, Paris.
- Graeber D., 2013, *Dettes. 5 000 ans d'histoire*. Les Liens qui Libèrent.
- Hicks J., 1988, *La crise de l'économie keynésienne*, Fayard.
- Meiksins-Wood E., 2013, *Des citoyens aux seigneurs. Une histoire sociale de la pensée politique de l'antiquité au Moyen Âge*. Lux/Humanités, Québec.
- Meiksins-Wood E., 2014, *Liberté et propriété. Une histoire sociale de la pensée politique occidentale de la Renaissance aux Lumières*. Lux/Humanités, Québec.
- Ostrom E., 2010, *Gouvernance des biens communs*, De Boeck, Bruxelles.
- Paranque B., Rivaud-Danset D., 1998, « Structures financières des entreprises industrielles françaises : une approche en termes de conventions de financement », *Bulletin de la Banque de France*, n° 57, p. 79-100.
- Rivaud-Danset D., Salais R., 1992, « Les conventions de financement. Premières approches théorique et empirique », *Revue Française d'Économie*, Vol. VII, 4, p. 81-120.
- Rivaud-Danset D., 1995, « Le rationnement du crédit et l'incertitude », *Revue d'Économie Politique*, 105, mars-avril.
- Rivaud-Danset D., 1996, « Les contrats de crédit dans une relation de long terme », *Revue Économique*, n° 4, juillet.
- Sahakian M., Servet J-M., 2015, « Separating the wheat from the chaff: sharing versus self-interest in crowdfunding » in Assadi D. (éd.), *Strategic Managerial Approaches to Crowdfunding Online*, à paraître.
- Salais R. et Storper M., 1993, *Les Mondes de Production – Enquête sur l'identité économique de la France*, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris.
- Servet J-M., 2012, *Les monnaies du lien*, Presses Universitaires de Lyon.
- Servet J-M., 2013, « Monnaie : quand la dette occulte le partage », *La Découverte, revue Française de Socio-Économie*, 2 – n° 12, p. 125-147.
- Testart A., 2007, *Critique du don – Études sur la circulation non marchande*, Syllepse, Paris.